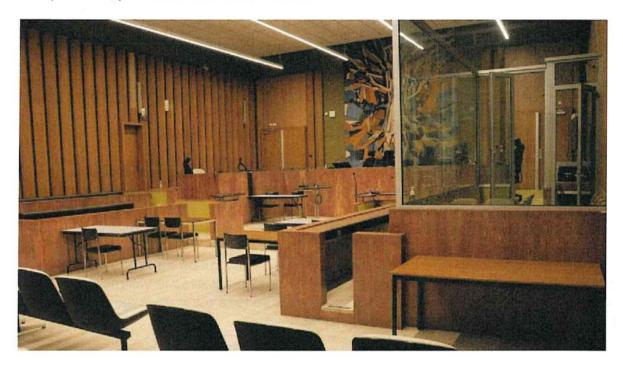
« Elle a précipité la vente de son commerce » : un homme condamné après avoir agressé sa buraliste »

À l'été 2021, un homme a agressé sexuellement la tenancière du bureau de tabac qu'il avait l'habitude de fréquenter à La Roche-sur-Yon (Vendée). Quelques mois après, elle vendait son commerce. Le sexagénaire a été condamné, ce lundi 9 septembre, par le tribunal correctionnel.



Le sexagénaire a été sorti de la salle d'audience après avoir tenté d'intimider sa victime, prostrée sur le banc des parties civiles. | OUEST-FRANCE Ouest-France

Sacha MARTINEZ.

Publié le 09/09/2024 à 20h18

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest

Mais elle a remis toute sa vie en question après ça », pose Stéphanie Guédo, avocate de la victime. L'attitude de cette petite dame blonde, ramassée sur son siège, contraste avec la véhémence du sexagénaire à la barre. « C'est des conneries tout ça. »

Grande chevelure grise, moustache et veste en jean, ce lundi 9 septembre. Celle où « effleurer un sein parce que j'avais perdu l'équilibre », suffisait à expliquer une agression sexuelle. Pour lui rafraîchir la mémoire, Emilie Rayneau, la présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée), lui lit sa déposition.

« J'ai répondu ça sous le coup de la colère »

« Je reconnais avoir attrapé son sein gauche avec ma main droite. J'ai été moimême surpris par mon geste, je le regrette, je n'ai pas l'intention de recommencer. » Réponse de l'intéressé : « J'ai répondu ça sous le coup de la colère. »

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace J'y vais

Alors l'avocate de la victime prend le temps d'évoquer les conséquences que ce geste a eu sur sa cliente. « Pour elle ça a été un effondrement. Il venait souvent dans le bar-tabac qu'elle tenait avec son époux. Il est mort. Elle s'est retrouvée seule dans ce commerce et elle a réalisé qu'elle ne pouvait pas se défendre toute seule. »

« Que la victime ne soit pas victime deux fois »

Au point que quelques mois plus tard, elle mettait le bureau de tabac en vente et partait vivre près de ses enfants. « Il ne pense qu'à lui, ne parle que de lui et est agressif », observe Fiammetta Esposito, la procureure. « Faites en sorte que la victime ne soit pas victime deux fois. »

Elle requiert quatre mois de prison avec sursis, une inscription au fichier des délinquants sexuels et une interdiction d'entrer en contact avec la victime. Le sexagénaire a tenté d'intimider la victime jusqu'à se faire sortir de la salle d'audience. Le tribunal a suivi les réquisitions du parquet.